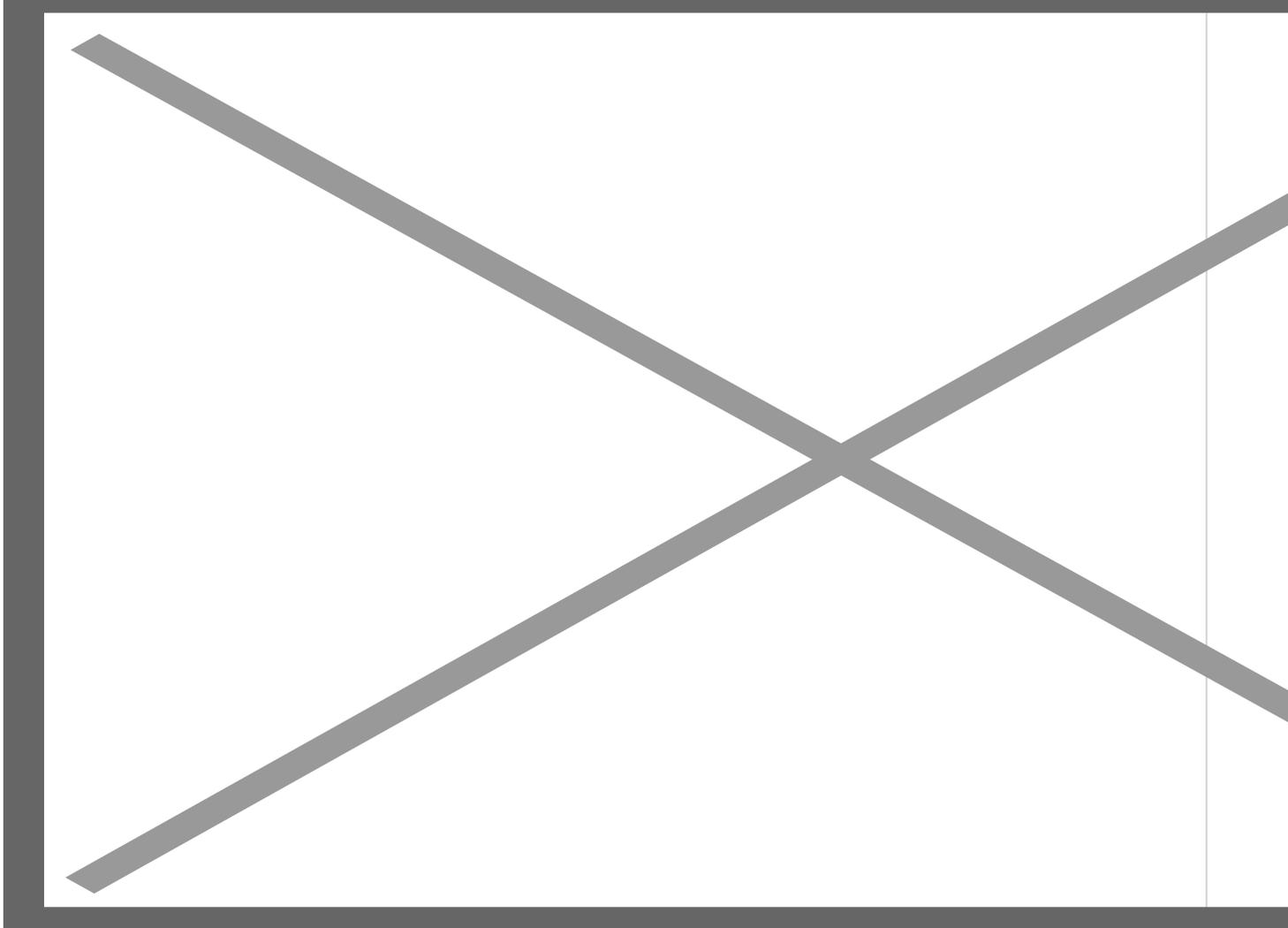


# *La Cour suprême du Pérou maintient le placement en détention provisoire de l'ancien président*

---

*Image not found or type unknown*



La Havane, 30 déc. (RHC)- La Cour suprême du Pérou a ratifié jeudi la détention provisoire de 18 mois que l'ancien président Pedro Castillo purge depuis le 7 décembre.

La chambre pénale du tribunal a déclaré non fondé le recours contre l'emprisonnement de M. Castillo pendant qu'il fait l'objet d'une enquête pour les crimes présumés de rébellion ou, à titre subsidiaire, de conspiration et d'atteinte à la tranquillité publique.

Selon l'accusation, Castillo a commis ces crimes en annonçant le 7 décembre, sans succès, la dissolution du Congrès et la réorganisation du système judiciaire, entre autres mesures.

Lors de la même audience, le tribunal a également rejeté l'appel du ministère public demandant que l'ancien Premier ministre de Castillo, Anibal Torres, soit libéré de prison avec restrictions (libération conditionnelle), également pour 18 mois, en tant que coauteur présumé des crimes susmentionnés.

Les juges ont tranché en ce sens en tenant compte de l'âge de Torres, 78 ans, et de ses problèmes de santé, bien qu'ils aient ajouté aux restrictions l'interdiction de quitter Lima sans autorisation judiciaire.

Au cours de l'audience d'hier, Castillo a nié avoir commis les crimes de rébellion, parce qu'il n'a pas pris les armes, et de conspiration, et a affirmé que le nouveau gouvernement de Dina Boluarte a commis le premier en tuant les manifestants lors des protestations contre lui et le second en conspirant avec d'autres pour mettre fin à son gouvernement.

Entre-temps, la sous-commission des accusations constitutionnelles a approuvé le rapport final contre M. Castillo et ses anciens ministres des transports et des communications, Juan Silva, et du logement, Geiner Alvarado, pour les délits d'appartenance à une organisation criminelle, de collusion et de trafic d'influence.

L'acte d'accusation, qui comprend une demande d'interdiction d'exercer une fonction publique pendant dix ans, sera soumis à l'approbation de la commission permanente du Congrès et, s'il reçoit le feu vert, il fera l'objet d'un débat final en séance plénière du Parlement.

Selon le rapport approuvé, les personnes citées se sont rendues coupables de ces crimes en attribuant de manière irrégulière des contrats de travaux publics à des entreprises spécifiques. Castillo et Alvarado plaident non coupables, tandis que Silva est en liberté.

Source: Prensa Latina

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/309306-la-cour-supreme-du-perou-maintient-le-placement-en-detention-provisoire-de-lancien-president>



**Radio Habana Cuba**